



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 29 janvier 2007

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 30/01/2007

D - 20070048

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 29 janvier Deux mil sept, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN ; M. Didier CAZABONNE ; M. Michel DUCHENE ; Mme Véronique FAYET ; M. Jean-Paul JAUFFRET ; M. Jean-Charles BRON ; Mme Françoise BRUNET ; M. Dominique DUCASSOU ; M. Stéphan DELAUX ; Mme Carole JORDA-DEDIEU ; M. Jean-Marc GAUZERE ; M. Claude BOCCHIO ; Mme Elisabeth VIGNÉ ; M. Joël QUANCARD ; Mme Muriel PARCELIER ; M. Jean-Michel GAUTÉ ; M. Henri PONS ; Mme Anne WALRYCK ; M. Pierre LOTHAIRE ; M. Jean-Louis DAVID ; M. Alain MOGA ; M. Bruno CANOVAS ; Mme Françoise PUJO ; M. Jacques VALADE ; Mme Michelle DARCHE ; Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET ; M. Patrick SIMON ; Mme Anne CASTANET ; M. Charles CAZENAVE ; Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE ; M. Alexis BANAYAN ; Mme Eliane BON ; Mme Chantal BOURRAGUÉ ; Mme Mireille BRACQ ; Mme Nadine MAU ; Mme Françoise MASSIE ; M. Jean-Didier BANNEL ; Mme Christine CHARRAS ; Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE ; Mme Elisabeth TOUTON ; Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF ; Mme Laurence DESSERTINE ; M. Jean MERCHERZ ; Mme Chrystèle PALVADEAU ; M. Daniel JAULT ; Mme Michèle DELAUNAY ; Mme Claude MELLIER ; M. Jacques RESPAUD ; Mme Martine DIEZ ; Mme Brigitte NABET ; M. Vincent MAURIN ; M. Matthieu ROUYEYRE ; M. Pierre HURMIC ; Mme Marie-Claude NOEL ; M. Patrick PAPADATO ; M. Jacques COLOMBIER ;

Excusés :

Mme Martine MOULIN-BOUDARD ; Mme Anne-Marie CAZALET ; M. Alain PETIT ; M. Guillaume HÉNIN ;

***Immeuble Gaz de Bordeaux, rue Poquelin-Molière.
Requalification de l'immeuble. Création d'un restaurant pour
le personnel municipal. Maîtrise d'oeuvre sans concours. Appel
d'offres restreint. Commission composée en jury.
Autorisation***

M. Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville a confié à M. Guillot, par marché n°05-0651 en date du 9 novembre 2005, une mission de diagnostic et de programmation en vue de dresser un bilan des besoins des services et un état précis de l'état des bâtiments construits dans les années 1930 et 1970 et laissés vacants suite au départ de la société Gaz de Bordeaux.

Cette étude ayant démontré que le restaurant dans sa configuration actuelle au second étage ne pourrait accueillir l'ensemble du personnel municipal, il est donc proposé de créer ce restaurant au premier étage afin d'augmenter sa capacité jusqu'à 900 repas par jour.

De plus, l'accessibilité pour les handicapés doit être réalisée par la création d'un nouvel ascenseur.

Enfin, la mise en sécurité du bâtiment, la requalification et l'adaptation des bureaux et de l'accueil doivent être prévus.

Le programme général de remises à niveau de ce bâtiment pour l'accueil des services incluant une démarche Haute Qualité Environnementale a été remis par le programmiste.

Le coût des travaux est évalué à 4,4 M€ TTC.

Afin de permettre la livraison de l'ensemble avant la fin de l'année 2008, il convient de procéder au choix du Maître d'œuvre qui conduira cette opération et en définira le calendrier : un appel d'offres restreint sera lancé par la Direction des Achats et Marchés.

La commission formée en jury, conformément à l'article 24 du code des Marchés publics, sera composée de la manière suivante :

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

Membres titulaires :

Président : M. Gauté, Adjoint au Maire,
Mme Darche,
Mme Massié,
Mme Pujol,
M. Simon,
Mme Mellier.

Membres suppléants :

Mme Jorda-Dedieu,
Mme Charras,
Mme Bon,
M. Bannel,
M. Rouveyre.

Personnalités dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours (5 maximum).

M. Duchène, Adjoint au Maire, chargé de l'urbanisme, espaces publics, habitat, transports et démocratie locale,

M. Bocchio, Adjoint au Maire, chargé des ressources humaines, informatique et affaires juridiques,

Le Secrétaire Général de la Ville de Bordeaux ou son représentant,

Le Directeur Général des Finances et de la Gestion ou son représentant

Membres qualifiés (1/3 au moins des membres du jury)

Monsieur le Directeur Général des Services Techniques ou son représentant,

3 architectes dont 2 désignés par l'Ordre des Architectes,

1 représentant des sociétés d'ingénierie du bâtiment.

Membres à voix consultative

Monsieur le Receveur Financier ou son représentant,

Monsieur le Directeur de la Concurrence, ou son représentant.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

à désigner cette commission qui devra donner un avis,

à lancer l'appel public à candidature,

à rémunérer les maîtres d'œuvre membres du jury, à raison d'un forfait de 202,79 € HT par demi-journée de présence et prévoir le remboursement des frais kilométriques en fonction des tarifs en vigueur.

Cette rémunération correspond à celle qui est versée aux architectes-conseils siégeant dans les jurys de concours, conformément à l'article 614-2 du Code de l'Urbanisme.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 (administration générale de la collectivité), article 6226.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 29 janvier 2007

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Jean-Michel GAUTÉ
Adjoint au Maire

